

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du mardi 14 octobre 2014

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 14 octobre de 18h30 à 20h40, à la salle du Conseil de la mairie de Yermenonville sous la présidence de Mme PACHECO, directrice de l'école.

Étaient présents:

- M.MARTIN, maire de Yermenonville
- M. PICHERY, maire de Houx
- Mme CHEVALLIER, M.PIVERT et M.ROUSSEAU, délégués du SIVOS et conseillers municipaux de Yermenonville délégués aux affaires scolaires
- M.LEMOINE, président du SIVOS
- M.CORNEVIN, directeur du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (CCTVM)
- Mme DA, enseignante en CP à Yermenonville
- Mme DANFREVILLE, enseignante en CP/CE1 à Yermenonville
- Mme DOLBEAU, enseignante en CE2/ CM1 à Houx
- Mme PACHECO, directrice et enseignante en CM1/CM2 à Houx
- Mmes ANDRE, DRISS, TESSIER et TORCHON, représentantes des parents d'élèves.

Étaient excusés de leur absence:

- Mme FERANT, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- M. DESTOUCHES, adjoint au maire de Yermenonville délégué aux affaires scolaires
- M.GRESSUS, conseiller municipal de Houx, délégué aux affaires scolaires
- Mmes VAILLOT et CORTES, représentantes de parents d'élèves

L'ordre du jour était:

- 1) Présentation du conseil d'école et de ses nouveaux membres
- 2) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
- 3) Questions diverses adressées à la directrice dont celles concernant la cantine, l'accueil périscolaire et le transport scolaire avant le vendredi 10 octobre
- 4) Rédaction du règlement intérieur
- 5) Effectifs et répartitions des élèves pour l'année 2014- 2015
- 6) Présentation des projets mis en place au sein des classes et de l'école
- 7) Coopérative scolaire

1) Présentation du conseil d'école et de ses nouveaux membres

Bienvenue souhaitée aux différents membres du premier conseil d'école de l'année 2014-2015. Tour de table effectué afin que les nouveaux membres puissent se présenter et identifier chaque interlocuteur.

2) Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

La liste des représentants de parents d'élèves élus le vendredi 10 octobre 2014 à la salle du conseil de la mairie de Houx est : Mme VAILLOT Sophie, Mme ANDRE Laëtitia, Mme CORTES Véronique, Mme TESSIER Hélène pour les titulaires, ainsi que Mme TORCHON Elodie et Mme DRISS Sonia pour les suppléantes.

Cette année, le taux de participation s'élève à 65,47% contre 68,9% l'an passé (56,5% il ya deux ans et 38% il y a trois ans). Ce taux est donc stable. L'école se réjouit du nombre de votants (la quasi-totalité par correspondance) et du nombre de candidatures aux élections, puisque 6 déclarations de candidatures ont été enregistrées.

3) Questions diverses adressées à la directrice dont celles concernant la cantine, la garderie et le transport scolaire avant le vendredi 10 octobre

Problème soulevé par plusieurs parents: lors de l'inscription à la restauration scolaire, les parents signent un document attestant qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur. Or, le lieu de l'inscription se fait selon la commune de résidence et non selon le site de restauration fréquenté par l'enfant. Par exemple, les parents d'un enfant habitant Yermenonville l'inscriront auprès du Sivos et se verront consulter le règlement intérieur du Sivos alors que l'enfant sera amené à fréquenter le site de Houx s'il y est scolarisé. Le problème réside dans le fait qu'un autre règlement intérieur est mis en place par la mairie de Houx qui a gardé la compétence « restauration scolaire ».

M. Lemoine précise qu'à l'avenir, les parents se verront signer un document d'inscription mentionnant que ces derniers ont bien pris connaissance du règlement intérieur mis en place au sein du lieu de restauration « fréquenté ».

Il serait donc souhaitable que des exemplaires des différents règlements (Sivos et mairie de Houx) soient consultables au jour de l'inscription. M. Lemoine ajoute que celui du Sivos est consultable entre autres, sur le site internet du Sivos. M. Pichery annonce que des modifications sont envisagées pour ce qui est du règlement de la cantine de Houx.

M. Martin évoque le problème d'horaire de transport scolaire du mercredi (11h55), qui ne correspond pas à l'horaire de fin du temps scolaire (11h45). Cela demande à la mairie de Yermenonville d'organiser la surveillance des enfants devant prendre le car, pendant une dizaine de minutes. Les autres jours, le souci ne se pose pas du fait de la présence du personnel de garderie, habilité à prendre en charge la surveillance de ces enfants. M. Lemoine a eu connaissance de ce problème quelques semaines auparavant ainsi que celui de l'absence d'accompagnatrice le mercredi, deuxième problème résolu dès la prise de connaissance du problème par M. Lemoine. Le problème d'horaire est plus délicat à résoudre du fait du peu d'écart de temps entre la sortie de l'école de Houx qui se fait à 11h40 et celle de Yermenonville qui se fait à 11h45. M. Lemoine propose d'allonger cet écart de 5 minutes supplémentaires, passant ainsi de 5 à 10 minutes. M. Martin y est favorable, les représentantes de parents d'élèves aussi car cela faciliterait l'organisation des parents devant aller chercher leurs enfants aux deux écoles. Néanmoins elles soulignent le fait qu'il faudra maintenir un écart suffisant avec l'horaire de sortie de la maternelle de Gas. L'équipe enseignante est également favorable à un écart de 10 minutes au lieu de 5 actuellement, mais précise que les horaires devront alors changer les autres jours de la semaine dans un souci d'harmonisation. La sortie de l'école de Yermenonville se faisant déjà tard les mardis et vendredis (17h45), il serait préférable que ce soit la sortie de l'école de Houx qui se fasse plus tôt. Ce point nécessitera donc une plus longue réflexion afin d'évaluer la faisabilité de ce changement, lors d'un autre temps de concertation.

Dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, les élèves de l'école Houx seront invités à utiliser leurs vélos sur le temps scolaire et ce, pendant plusieurs semaines. Il est possible que certains parents soient rassurés par le fait que leurs enfants se rendent tout de même à l'école en car ces jours-là. Les enseignantes demandent alors à M. Lemoine si le transport de vélos par le car est possible ou non. M. Lemoine se renseignera auprès de la société de transports à ce sujet. Le nombre approximatif d'enfants concernés et donc de vélos transportés sera utile pour formuler la demande.

M. Martin s'adresse aux enseignantes et représentantes de parents d'élèves pour savoir si quelque chose peut être organisé afin de faire chanter les enfants lors des cérémonies de commémoration comme cela se faisait il y a quelques années. Le corps enseignant précise que leur présence ou non est un choix personnel car il s'agit d'un jour férié, que la distance grandissante entre le domicile et le lieu de travail a fait que la tradition s'est essoufflée et que les enseignantes pouvaient également se rendre aux commémorations faites au sein de leurs communes. La directrice précise que l'apprentissage de La Marseillaise est au programme du cycle 3, que les enseignantes concernées apprennent ou révisent donc avec leurs élèves le chant peu avant les jours de commémoration et que l'école transmet aux enfants l'invitation des municipalités à venir aux cérémonies. Cette année, les élèves de cycle 3 se rendront mercredi 12 novembre au matin à l'exposition organisée par la mairie de Houx sur la vie au village pendant la première guerre mondiale.

Beaucoup de questions et remarques venant des parents d'élèves ont été transmises à la CCTVM pour ce qui est des TAP :

Comment seront organisés les TAP prévus en extérieur en cas de forte pluie ? Quel est le nom des intervenants sur les écoles de Houx et Yermenonville ? Quelle est la formation de ces intervenants ? Sont-ils tous des employés de la CCTVM ? Y a-t-il une réunion d'information prévue entre la CCTVM et les parents de Houx/Yermenonville ? Si oui quand ?

Quels sont les délais, qui doit être prévenu et quels sont les justificatifs à fournir en cas d'absence ? Est-ce uniquement valable en cas de maladie ou peut-on envisager de prévenir une semaine à l'avance en cas d'absence prévue et ainsi ne pas être facturé ?

Lors du dernier CE, il avait été annoncé un premier bilan à la fin de la session (vacances de la Toussaint), cela est-il toujours prévu ? Les parents y seront-ils associés ? Y en aura-t-il un par commune /regroupement ? Quand seront présentées les activités pour la période suivante ? Quand le choix devra-t-il être fait ? Nécessité de mettre en place une communication avec les parents pour les informer par exemple de l'inscription ou non des enfants dans les activités demandées, les informer des changements ? En ce qui concerne les changements à Houx (jardinage/poterie) et Yermenonville (Cirque /Capoeira) aucune information écrite n'a été faite aux parents, qui ne peuvent compter que sur les récits de leurs enfants pour comprendre la situation. Y a-t-il un moyen de contacter directement l'animateur de l'activité pratiquée (afin de le prévenir par simple correction de l'absence d'un enfant lorsque celle-ci est prévue ?) Comment est-il prévu de lui transmettre une information particulière/ ponctuelle relative à un enfant ?

Quelques éléments de réponses ont été apportés par M. Cornevin avant la mise en place d'un comité de suivi. Ce comité de suivi est un groupe de travail local constitué des élus municipaux, du directeur d'école, des représentants de parents d'élèves, du directeur des TAP pour le site et de M. Cornevin. Ce comité doit se réunir une fois par période. Les disponibilités des participants sont attendues pour fixer la date d'une première réunion. La deuxième est prévue avant les vacances de Noël pour préparer la rentrée de janvier.

M.Cornevin explique qu'en priorité, une proposition d'organisation sur la communication sera faite. En attendant, un secrétariat a été mis en place au sein de la CCTVM et c'est cette personne qui joindra l'animateur en cas de nécessité. Pour ce qui est des absences, il n'y a pas de délai pour prévenir, si ce n'est avant la facturation. Seule la maladie est un motif d'absence ayant une incidence sur la facturation.

La facturation est forcément faite pour le lundi et jeudi même si l'enfant n'y assiste qu'une fois par semaine, du fait du coût et de l'organisation de l'encadrement qui restent les mêmes.

Lors de la première semaine, les enfants essaieront les deux activités afin qu'ils puissent faire leur choix. Le programme d'activités sera distribué la semaine précédant les vacances. Les intervenants sont déjà désignés.

4) Rédaction du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement de l'an passé qui reste en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau au 1^{er} conseil d'école. Changements apportés :

- Art.1 : horaires de classe conformes aux nouveaux rythmes scolaires (inversion des « journées courtes » et des « journées longues » dans l'exemplaire distribué en début d'année
- Art.2 : horaires de début de récréation pour Yermenonville qui sont différents de Houx, à savoir 10h15-15h15 ; précision que les récréations de l'après-midi n'ont plus lieu du fait de la mise en place des TAP dès 15h10 pour Houx, dès 15h15 pour Yermenonville
- Art.6 : ajout de la mention « ou à talons » après « pas de chaussures ne tenant pas la cheville »

Adoption du nouveau règlement intérieur à l'unanimité.

5) Effectifs et répartitions des élèves pour l'année 2014-2015

Une légère hausse d'effectifs par rapport à l'an passé avec 89 élèves scolarisés sur le regroupement contre 86 l'année dernière. Le tableau ci-après est présenté à l'assemblée :

au 14/10/14	Ecole Hélène Boucher		Ecole Rabartin			Regroupement pédagogique
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Habitant Yermenonville	12	5	8	8	2	35
Habitant Houx	14	11	11	9	9	54
	26	16	19	17	11	89
	42		47			89

6) Présentation des projets mis en place ou envisagés au sein de l'école

L'équipe enseignante souhaite, à travers différentes actions, renforcer le lien entre les deux sites de Houx et Yermenonville qui constituent une seule et même école. De plus, une des stratégies retenues pour atteindre les objectifs du projet d'école en vigueur jusqu'en juin 2014, est de travailler les compétences scolaires par le biais de projets tels que l'inscription aux actions proposées par le département et la réalisation de travaux proposés à différents publics. Plusieurs projets sont déjà envisagés ou ont déjà eu lieu:

École entière:

- Publication d'un journal scolaire 2 ou 3 fois dans l'année avec une classe différente comme rédacteur en chef. Première publication prévue en décembre avec les CM1/CM2 comme rédacteurs.
- Inscription au Challenge calcul mental (action départementale visant à travailler sous un aspect plus ludique les compétences en calcul mental avec des entraînements et une épreuve finale).
- Cross de l'école par équipe, basé sur la coopération entre petits et grands le mardi 2 décembre sur Yermenonville
- Remise des prix en fin d'année. Un livre est remis à chaque élève, en présence des conseillers municipaux. Cette année, elle aura lieu à Houx.

Cycle 2 (site de Yermenonville) :

- Participation à la Fête du Livre avec la Caravane des poètes, le 30 septembre dernier à Saint-Piat, organisé par la Communauté de Communes. 2 000 livres étaient proposés, des comédiens et musiciens ont fait vivre les œuvres choisies par les élèves.
- Correspondance avec les classes de CP et de CE1 de l'école d'Aunay/Auneau.
- Projet de travail autour du thème de l'air, du vent.
- Inscription au Challenge Orthographe (action départementale visant à travailler sous un aspect plus ludique des compétences en orthographe avec des entraînements et une épreuve finale).
- Fréquentation de la bibliothèque municipale par demi-classe, 2 fois par mois pour emprunter des livres.

Cycle 3 (site de Houx) :

- Inscription au Webtour (action départementale autour de l'utilisation d'internet sous forme de concours entre écoles) et au Challenge Calcul mental
- Participation à de nombreuses manifestations sportives via la nouvelle association créée au sein de l'école « Écosport » affiliée à l'USEP : randonnée de solidarité le vendredi 28 novembre avec récolte de denrées alimentaires non périssables reversée à une association; le P'tit tour à vélo le mardi 19 mai aux alentours de Maintenon ; un Triathlon à l'Odyssee à Chartres (course, vélo, passage dans l'eau) ; Run and Bike à Hanches le jeudi 2 juillet (course et vélo).
- En lien avec un travail réalisé autour du thème du handicap, accueil de l'association « Handisport » avec démonstration d'activités pratiquées par leurs membres et initiation des élèves.
- Participation des CM1/CM2 au cross du collège de Gallardon dans le cadre d'une liaison école-collège. Devait avoir lieu la veille des vacances de la Toussaint mais est repoussé à une date indéterminée pour cause de travaux aux abords du stade de Gallardon.

8) Coopérative scolaire

Pour des questions pratiques, l'école a maintenu l'utilisation de comptes distincts pour chaque site.

Coopérative scolaire de Yermenonville

Solde à ce jour: + 2 539.94 €

Coopérative scolaire de Houx

Solde à ce jour: + 1 420.81 €

Sont inclus les dons des familles: 796€ pour l'école de Yermenonville ,821€ pour l'école de Houx.

L'école remercie vivement les familles pour leur participation.

La coopérative de Houx attend la subvention donnée par le Conseil Général dans le cadre de son séjour en Auvergne de l'an passé, à savoir 840€ (20€ par enfant parti).

Séance levée à 20 h 40

Présidente et secrétaire: Elise Pacheco

